
Norme internationale



6348

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Textiles — Détermination de masse — Vocabulaire

Textiles — Determination of mass — Vocabulary

Première édition — 1980-09-01

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 6348:1980](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fb12601b-706f-4845-b869-c37182e0a05d/iso-6348-1980>

CDU 677.017.25 : 001.4

Réf. n° : ISO 6348-1980 (F)

Descripteurs : textile, pesage, masse, eau, vocabulaire.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 6348 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, et a été soumise aux comités membres en novembre 1978.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Pologne
Allemagne, R.F.	Finlande	Portugal
Australie	France	Roumanie
Belgique	Ghana	Royaume-Uni
Bésil	Inde	Suède
Bulgarie	Israël	Suisse
Canada	Italie	Tchécoslovaquie
Chypre	Japon	Turquie
Corée, Rép. de	Mexique	URSS
Danemark	Nouvelle-Zélande	USA
Égypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	Yougoslavie

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

Hongrie

Textiles — Détermination de masse — Vocabulaire

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale définit les principaux termes relatifs à l'expression de la masse d'eau et de matières extractibles contenues dans une matière textile. Les termes définis dans la présente Norme internationale peuvent être utilisés pour la détermination de la masse commerciale d'une expédition d'une matière textile, pour la détermination de la masse linéique, de la masse par unité de surface et de la masse volumique des matières textiles, ainsi que pour la détermination de la composition en masse des divers composants d'un mélange de fibres textiles.

2 TERMES ET DÉFINITIONS

2.1 Propriétés des matières

2.1.1 teneur en eau : Masse d'eau contenue dans une matière, déterminée par des méthodes définies et exprimée en pourcentage de la masse de la matière humide.

2.1.2 taux de reprise d'humidité : Masse d'eau contenue dans une matière, déterminée par des méthodes définies et exprimée en pourcentage de la masse de la matière déshydratée.

2.1.3 taux en eau et en matières extractibles : Masse d'eau et de matières extractibles contenues dans une matière, déterminée par des méthodes définies et exprimée en pourcentage de la masse de la matière déshydratée et débarrassée des matières extractibles.

2.1.4 taux de reprise d'humidité en atmosphère normale : Masse d'eau qu'une matière préalablement conditionnée reprend lorsqu'elle atteint l'équilibre avec l'atmosphère normale, déterminée par des méthodes définies et exprimée en pourcentage de la masse de la matière déshydratée.

2.2 Valeurs générales admises

2.2.1 taux admis de reprise d'humidité : Valeur admise, appliquée à une matière donnée, qui est utilisée pour représenter la masse d'eau que cette matière reprend, après conditionnement préalable, lorsqu'elle atteint l'équilibre avec l'atmosphère normale. Cette valeur est exprimée en pourcentage de la masse de la matière déshydratée.

2.3 Valeurs commerciales

2.3.1 taux commercial de reprise d'humidité* : Valeur admise à ajouter à la masse d'une matière donnée (après séchage selon des méthodes définies) de façon à obtenir sa masse commerciale, sa masse linéique ou sa masse par unité de surface. Cette valeur est exprimée en pourcentage de la masse de la matière déshydratée.

2.3.2 taux commercial de conditionnement* : Valeur admise à ajouter à la masse d'une matière donnée (déshydratée et débarrassée des matières extractibles selon des méthodes définies) de façon à obtenir sa masse commerciale, sa masse linéique ou sa masse par unité de surface. Cette valeur est exprimée en pourcentage de la masse de la matière déshydratée et débarrassée des matières extractibles.

2.4 Applications pratiques

2.4.1 masse commerciale : Masse qu'aurait une expédition de matière, calculée soit à partir de la masse déshydratée, en ajoutant la masse correspondant au taux commercial de reprise d'humidité (voir 2.3.1), soit à partir de la matière déshydratée, débarrassée des matières extractibles, en ajoutant la masse correspondant au taux commercial de conditionnement (voir 2.3.2).

2.4.2 masse facturée : Masse, déterminée de quelque manière que ce soit, d'une expédition d'une matière textile, qui est déclarée sur la facture. Elle a généralement une valeur numérique égale à celle de la masse commerciale (voir 2.4.1).

* Pour la langue française, le «taux commercial de reprise d'humidité» est encore parfois appelé «taux conventionnel de reprise d'humidité»; il en est de même pour le «taux commercial de conditionnement», encore parfois appelé «taux conventionnel de conditionnement».

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6348:1980

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fb12601b-706f-4845-b869-c37182e0a05d/iso-6348-1980>